

DECISION DU MAIRE N° 001/2026

OBJET : MARCHES PUBLICS_ ATTRIBUTION DU MARCHÉ MO-ECOLE-EL-2025, RENOVATION THERMIQUE DE L'ÉCOLE ELEMENTAIRE
Marché de maîtrise d'oeuvre

Monsieur le Maire de la commune de La Roche Vineuse

Vu la nécessité de réaliser une rénovation énergétique du groupe scolaire, incluant le sujet de l'habitabilité de l'école en période caniculaire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2122-22 4° et L2122-23 ;

Vu le Code de la commande publique, notamment les articles L1111-4 et L2123-1 ;

Vu la délibération N°2025/1911/065 du conseil municipal de la commune de La Roche Vineuse, en date du 19/11/2025, relative au lancement de l'opération pour rénovation thermique de l'école élémentaire et sollicitant les subventions afférentes ;

Vu la délibération N°2026/2404/033 du 24 avril 2026 par laquelle le Conseil municipal de la commune de La Roche Vineuse a décidé de lui attribuer des délégations et notamment, d'autoriser Monsieur le Maire à « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget »

Vu la consultation n° K4136866 passée en procédure adaptée relative au marché de maîtrise d'oeuvre pour la rénovation thermique de l'école élémentaire ;

Vu le Règlement de la Consultation fixant la date limite de remise des offres au 26/01/2026 à 12h00 ;

Considérant que le marché a été mis en ligne sur la plateforme Klekoon (<https://www.klekoon.com>) le 19/12/2025 et l'avis envoyé à la publication du Journal de Saone et Loire ;

Considérant que les 18 offres ont été reçues dans les délais ;

Considérant l'avis consultatif de la commission rendu le 25/02/2026 ;

Considérant qu'à l'issue de la mise en concurrence et de l'analyse des offres, l'Acheteur propose d'attribuer le marché de maîtrise d'oeuvre portant sur la rénovation thermique de l'école élémentaire à l'offre économiquement la plus avantageuse soit à l'entreprise JACQUES GERBES ET ASSOCIES pour un montant de 123 270.00 € HT, soit 147 924.00 € TTC.

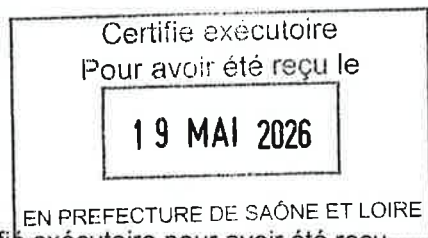
DECIDE

Article 1 : DE PASSER le marché de maîtrise d'oeuvre pour la rénovation thermique de l'école élémentaire à la société Jacques Gerbe et Associés – 523, rue Leopold Le Hon – 01000 BOURG EN BRESSE, pour un montant 123 270.00 € HT soit 147 924.00 € TTC ;

Article 2 : DE DIRE que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget principal de la commune de la Roche Vineuse ;

Article 3 : DE DECLARER que cette décision sera transmise pour information au Conseil municipal le plus proche ;

Article 4 : D'INFORMER que la présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Dijon dans le délai de 2 mois de sa dernière mesure de publicité.



Certifié exécutoire pour avoir été reçu

A la Préfecture le 19/05/2026

Et Publié sur

<https://www.larochevineuse-mairie.fr/> le 19/05/2026

Fait à La Roche Vineuse, le 18/05/2026

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
GUILLERMIN Jean André

